

LE JANSENISME ET LES QUERELLES AUTOUR DE LA GRACE.

Dans leur réaction contre la philosophie médiévale, les humanistes du XVI^e siècle, prétendant revenir à une tradition plus authentique, avaient profondément remis en question l'autorité de l'Eglise et de son enseignement. Reprenant les idées de Wicléf et de Jean Huss, Luther et Calvin posèrent à nouveau la question de la grâce. En condamnant Luther et Calvin, le pape Léon X dans sa Bulle Exsurge et le Concile de Trente (1545-1563) réaffirmèrent l'autorité de saint Thomas. Cependant avec Jansénius et Molina, deux nouveaux courants de pensée vinrent élargir le débat sur la grâce.

LA DOCTRINE DE L'EGLISE SUR LA GRACE.

Elle a été définie par saint Thomas d'Aquin au XIII^e siècle. Il s'agit de la délicate question de concilier deux notions apparemment opposées, celle d'un Dieu tout-puissant et celle d'un homme libre ou, en d'autres termes, celle de la *grâce*, secours surnaturel et gratuit de Dieu, et du *libre-arbitre*, c'est-à-dire du libre choix de l'homme de suivre le Bien à quoi Dieu l'appelle. Or, pour accomplir son salut, l'homme est libre, mais il est également affirmé par saint Paul¹ et par saint Augustin² que nous ne pouvons être sauvés sans le secours de Dieu. Cette contradiction ne serait-elle qu'apparente ? Comment concilier grâce et liberté ? Comme l'écrit Bossuet : « *Ce sont deux anneaux d'une même chaîne. Comment se rejoignent-ils ? C'est le secret de Dieu.* ».

Dieu est parfait, ce qui veut dire qu'il se suffit à lui-même.³ S'il crée le monde ce n'est donc pas pour en retirer quelque avantage mais par pur amour. Sa présence enveloppe et pénètre toutes les créatures, perçant le secret des cœurs (*présence de connaissance*). Elle donne par exemple au rosier d'être ce qu'il est (*présence d'essence*), et de produire des roses (*présence de puissance*). Ainsi donc, comme l'écrit saint Augustin, Dieu est intime aux créatures⁴ et il est présent dans les esprits par sa grâce. La grâce de Dieu est donc amour, don qui appelle en l'homme la reconnaissance (*action de grâce*). Elle dépose en lui une richesse permanente, de même que Dieu dépose une richesse permanente dans le rosier, lui permettant de produire des roses. Cette richesse que l'homme possède toujours en soi, qui est source d'activité, s'appelle la *grâce habituelle*⁵ : Dieu mettant dans le cœur de l'homme un rayon de son amour, qui lui permet ainsi de participer à la nature divine qui habite en lui. Certes, cette grâce est finie, parce qu'elle habite dans l'âme humaine qui est finie. Mais, pour user d'une comparaison simple, l'œil est un organe fini, et pourtant son champ de vision est infini. De même cette grâce est infinie, parce qu'elle fait entrer l'homme dans l'intimité de Dieu. Il y a donc un mystère dans ce don gratuit de la grâce : ce n'est pas une chose incompréhensible, mais plutôt un trésor divin dont l'homme n'aura jamais fini d'épuiser toute la richesse, selon ce que dit saint Paul⁶.

¹ Rom.IX,16 : *saluatio non est uolentis neque currentis, sed miserentis est Dei.*

² Serm. 15 : *Certum est nos uelle cum uolumus, sed <Deus> facit ut faciamus, præbendo uires efficacissimas uoluntati.*

³ *Deus autem noster in cælo : omnia quæcumque uoluit, fecit.*

⁴ *Interior intimo meo.*

⁵ Précision apportée au XVI^e siècle par saint Robert Bellarmin à la doctrine thomiste de la grâce.

⁶ Rom.XI,33 : *O altitudo diuitiarum sapientiæ et scientiæ Dei, quam incomprehensibilia sunt iudicia eius et inuestigabiles uia eius !*

Par la grâce, l'homme devient enfant de Dieu, et c'est à quoi Dieu, Cause Première, l'appelle. Tel est le sens du terme de *prédestination* : loin d'être quelque absurde loterie, c'est le filet de grâces dans lequel l'âme humaine sera prise. Ainsi, Dieu a élu l'homme avant la création du monde, afin qu'il fût saint et sans tache, l'ayant prédestiné pour être son enfant adoptif selon le bon plaisir de sa volonté⁷.

Mais, dans le même temps, l'homme est libre. Dieu frappe constamment à la porte de l'homme pour qu'il aille à la rencontre de son amour : cette impulsion divine provoque en lui un acte de libre adhésion à Dieu que l'on appelle la *grâce actuelle*. Mais alors, si Dieu intervient dans sa liberté, l'homme ne serait-il plus libre ? Nullement. La liberté n'est pas une indépendance par rapport à Dieu. Si Dieu n'intervient pas, l'homme n'existe pas, il retombe au néant. La liberté est donc à l'intérieur de Dieu comme dans sa source infinie. La solution de cette apparente contradiction entre la grâce de Dieu et la liberté de l'homme est donc dans le fait que *l'action humaine est subordonnée à l'action divine*. C'est pourquoi il ne faut pas dire : Dieu *et* l'homme, la grâce *et* la liberté mais : Dieu *par* l'homme, la grâce *par* la liberté. Qui fait les roses ? Le rosier ? Dieu ? La moitié le rosier, la moitié Dieu ? Non. La rose est faite tout entière par le rosier (*cause seconde*) et tout entière par Dieu qui donne au rosier de produire des roses (*cause première qui enveloppe la cause seconde*). L'action de Dieu ne diminue pas celle du rosier mais au contraire elle l'enrichit. Dieu non seulement tend la main à l'homme, si l'on peut dire, mais encore il lui donne de prendre cette main qu'il lui tend. Tel est le sens de ce que dit saint Augustin⁸ : « Dieu, qui t'a créé sans toi, ne te justifiera pas sans toi. » *Ainsi donc, l'acte libre est tout entier de l'homme comme cause seconde, tout entier de Dieu comme cause première*. Tel est le schéma de l'acte bon.

Ainsi donc, Dieu fait par moi mon acte libre, et comme il sait tout ce qu'il fait, il le connaît. Connaît-il par avance les actions humaines ? Il est absurde de le dire ainsi, car Dieu n'est pas dans le temps. Dieu, dont le nom hébraïque יהוה (YHWH) veut dire JE SUIS, est l'éternel Présent. Comme un observateur placé au sommet d'une montagne voit s'avancer la totalité d'un cortège, ce que les participants de ce cortège ne peuvent faire, de même Dieu dans son éternité voit simultanément toute la succession des actes libres passés, présents et futurs accomplis par l'homme. Comme l'écrit saint Anselme : « Celui à qui toujours tout est présent connaît le futur non par une prescience, mais par une science du présent⁹. » Il ne faut donc pas imaginer Dieu et la connaissance qu'il a du monde comme s'il était un homme. La solution de la question est donc dans le fait que l'action divine enveloppe l'action humaine, la suscite, lui donne d'exister. Telle est la différence entre l'action humaine, *créée*, comme l'homme, et l'action divine *incrée*, comme Dieu, qui possède tout ce dont il a besoin pour créer. L'erreur et l'apparente contradiction proviennent du fait que l'on met sur le même plan l'action de Dieu et l'action de l'homme.

Mais alors, comment se produit l'acte mauvais, le refus de l'homme au Bien vers quoi Dieu l'appelle ? Supposons qu'un homme soit appelé à témoigner en justice. Il a réfléchi à ce qu'il allait dire : cette pensée existe donc déjà. S'il veut faire

⁷ Eph.I,4-5: *Sicut elegit nos in ipso (Christo) ante mundi constitutionem, ut essemus sancti et immaculati... qui prædestinauit nos in adoptionem filiorum...secundum propositum uoluntatis suæ. Ex quo fit ut prædestinatio fieri non potest post præuisa merita, sed ante præuisa merita, sicut ait Doctor angelicus.*

⁸ AVG. *Serm. 15* : *Qui fecit te sine te non te iustificat sine te. Ergo fecit nescientem, iustificat uolentem.*

⁹ ANSELM. CANTVAR. *Dialogus de casu diaboli*, 21 (P.L. CLVIII col.153) : *Præscientia Dei non proprie dicitur præscientia : cui enim omnia semper sunt præsentia, non habet futurorum præscientiam, sed præsentium scientiam.*

un témoignage conforme à la vérité, cette pensée sera ordonnée à la vérité. S'il fait au contraire un faux témoignage, cette pensée sera déviée, détournée de ce pour quoi elle était faite. Il avait la possibilité d'agir selon la justice, mais il a préféré agir selon l'injustice ; il a préféré détruire au lieu de construire. Il en est de même dans l'acte mauvais. Dieu donne aux actes d'exister, mais il les donne pour le bien. Tout ce qui fait dévier ce que Dieu donne pour le bien, tout le péché, provient de l'homme seul. Comme l'écrit saint Thomas : *homo prima causa mali* : l'homme est la cause première du mal. L'homme peut être la cause première de ce quelque chose qui n'est pas une chose ; il peut saccager, détruire l'action divine qui le vient visiter. C'est l'homme, ici, qui prend la première initiative de cette destruction. Quand l'homme pêche, il ne surprend pas Dieu, ce qui serait absurde car Dieu connaît le refus de l'homme non pas après avoir établi son plan, lequel est établi de toute éternité. Le péché de l'homme ne modifie donc pas le plan divin¹⁰. Si l'homme ne détruit pas son action, il fera fructifier sans cesse en lui des actes bons. Seulement, il ne veut pas créer sans lui ces actes bons, mais les faire par lui, à la manière dont le rosier porte des roses.

Si l'homme ne coopère pas à cette action divine, ce n'est pas que Dieu ne l'ait point aidé. Dieu ne se lasse pas de frapper à la porte de son cœur¹¹. Jusqu'à l'ultime instant de la mort, au moment où l'âme se sépare du corps, il lui donnera la faculté, pleinement consciente de ses actes, de répondre à son amour. Tel est le sens de la parabole des ouvriers de la XI^e heure. Si en cet ultime instant elle dit non, elle se perdra elle-même. Comme dit saint Thomas citant Osée¹² : « Ta perte vient de toi, ô Israël ! » Le damné est celui qui par entêtement d'orgueil a refusé le pardon de Dieu et le ciel, possession de Dieu dont il ne veut pas parce qu'il ne l'aime pas. L'enfer n'est donc pas l'œuvre de Dieu, qui ne l'a pas voulu. Mais, s'adressant à la liberté de l'homme, l'appel de Dieu qui est un appel d'amour respecte celle-ci jusqu'à lui laisser la possibilité d'un tel choix.

Tel est l'enseignement de saint Thomas, celui de l'Eglise, sur la grâce. Dieu donne à tous les hommes une motion pour les faire bien agir : c'est la *grâce suffisante* (ou *excitante*). Cette grâce, l'homme peut la briser par sa propre faute ou l'accueillir : si l'homme y consent, Dieu lui donne d'être efficace à la manière dont le fruit est offert dans la fleur. La transcendance divine éclate dans tout ce que saint Thomas d'Aquin écrit des perfections de ce Dieu qui est l'Être même. Même en affirmant que la prédestination est antérieure à tout mérite de l'homme¹³, saint Thomas ne fait que mieux mettre en évidence la gratuité souveraine d'un amour miséricordieux dont la transcendance est absolue : non seulement la sanctification de l'homme ne dépend pas de lui-même, mais elle est, dans toute son étendue, un don purement gratuit. En parlant de la réprobation des pécheurs, il ne veut rien dire d'autre que la miséricorde de Dieu n'exclut point sa justice. Qui se dérobe à la grâce, offerte à tous, non seulement échappe de son propre gré à la divine influence de cette dernière, mais en un sens, mérite devant la justice divine, un châtiment car la justice divine elle-même est en cause, et Dieu offensé se doit de condamner le pécheur. Mais, même dans ce cas, la miséricorde l'emporte encore sur la justice. Dieu pardonne et offre à nouveau sa grâce, à qui ne méritait que damnation : « Mon nom n'est point celui qui damne : il est Jésus¹⁴ ! »

¹⁰ AVG. : *O homo, tu quis es qui respondeas Deo ?*

¹¹ Ps. 129,3 : *Quia apud te propitiatio est et propter legem tuam sustinui te Domine.*

¹² Os.XIII,9 : *Perditio tua, Israel.*

¹³ *Ante præuisa merita.*

¹⁴ Ia Pars Qu. 23, art. 5 et sol. 3. : *Glorificatio nominis mei qui non est damnator sed Iesus.*

LES QUERELLES AUTOUR DE LA GRACE.

Avant de parvenir à l'état d'achèvement où l'a portée saint Thomas, la doctrine de la grâce s'est élaborée au travers d'hérésies variées.

Au Ve siècle, un moine anglais, Pélage, affirmait que l'acte bon venait de l'homme seul, qui pouvait par ses propres forces faire son salut. C'était nier les effets du péché originel et l'action de Dieu. Pour Pélage, l'homme est donc *libre*.

Saint Augustin réagit contre cette hérésie de Pélage en la faisant condamner au concile de Carthage (418). Pour saint Augustin, le péché originel a corrompu notre volonté : la grâce est nécessaire pour nous permettre de bien agir. C'est éliminer la liberté de l'homme, et affirmer que Dieu choisit de mener certains hommes au Ciel tout en laissant les autres dans le mal pour des raisons qui nous demeurent impénétrables. Cette dernière proposition ne fut pas suivie par le concile d'Orange (529) qui se rallia aux autres propositions de saint Augustin, tout en les atténuant.

Avec saint Thomas d'Aquin, l'équilibre harmonieux entre grâce et liberté fut atteint, et la doctrine de l'Eglise définitivement établie ; elle fut complétée au XVIe siècle par saint Robert Bellarmin face aux attaques du protestantisme.

Rejetant l'enseignement de saint Thomas, Luther (1483-1546) prétend que l'acte bon vient de Dieu seul. L'homme est totalement corrompu : aussi les oeuvres ne sont-elles d'aucune utilité. Seule compte la foi. La grâce ne transforme pas l'homme : Dieu seul décide de « regarder » tel homme pécheur comme juste, laissant les autres dans le mal. Allant plus loin encore, Calvin (1509-1564) imagina que Dieu décide de sauver les uns et de damner les autres. Tel est le sens où les protestants entendent la prédestination. La liberté de l'homme n'existe plus. Seule compte la grâce de Dieu, à laquelle il est impossible de résister. Le Concile de Trente condamna en 1545 ces thèses comme hérétiques.

Le jésuite portugais Molina (1536-1600), soucieux de présenter une vision de la liberté de l'homme comme un choix volontaire et de mesurer la responsabilité au degré de conscience et de lucidité de ses actes, affirme dans son ouvrage intitulé *Concordantia liberi arbitrii cum gratiæ donis* (1588) que Dieu et l'homme agissent comme feraient deux chevaux tirant un bateau le long d'un canal. Ces deux actions s'ajoutent donc, mais l'action de Dieu et celle de l'homme sont placées sur le même plan : Dieu tend la main à l'homme, et l'homme la prend. Par sa facilité et sa simplicité, cette théorie se présentait davantage comme une invitation que comme une exigence à la perfection chrétienne. Tel était aussi l'objet de la *casuistique* : l'art d'étudier les cas, l'adaptation de la loi divine aux circonstances du monde. On risquait donc de tomber dans une religion riante, mondaine et facile. Ce qui explique la réflexion humoristique de François Faure, évêque d'Amiens en 1664 : « *Le Dieu des jansénistes est trop sévère, celui des molinistes est idiot.* »

C'est pourquoi le pape Clément VIII, au cours de son pontificat (1592-1605), réagit immédiatement contre les affirmations de Molina ; il fit extraire de son livre 42 propositions jugées hérétiques, et prépara une Bulle achevée en 1607 par son successeur Paul V (1605-1621). Cependant les jésuites avaient su retourner la situation en leur faveur ; aussi cette Bulle, *Gregis dominici*, ne fut-elle pas publiée. Elle fut imprimée seulement en 1707.

Réagissant contre l'enseignement de Molina, Cornelius Jansenius (1585-1638), évêque d'Ypres, alla dans le même sens que Clément VIII et Paul V en composant un ouvrage intitulé *Augustinus*¹⁵ dans lequel il exposait la doctrine augustinienne de la grâce. Cet ouvrage ne fut publié qu'après sa mort, en 1640. Jansénius affirmait, non sans raison, que les Jésuites étant retombés dans les erreurs de Pélagie. Mais en revenant à l'enseignement de saint Augustin sans tenir compte que cet enseignement avait lui-même évolué, et que l'Eglise ne l'avait pas suivi dans sa totalité, ainsi qu'il a été dit plus haut, Jansénius remettait en question la doctrine de saint Thomas, qui était parvenue à un équilibre harmonieux. Jansénius niait la grâce suffisante, affirmant qu'il n'y avait qu'une grâce, la *grâce efficace*, accordée par Dieu seulement aux hommes prédestinés à la vie éternelle, grâce qui est nécessitante, c'est-à-dire que l'on ne peut y résister. Cette doctrine, reprenant à son compte les idées de saint Augustin en les raidissant davantage, se rapproche donc de celle de Calvin. Elle aboutit à ce résultat que l'homme ne peut jouer pratiquement aucun rôle dans son salut. Par sa difficulté et son austérité, elle aboutit à la conclusion que la vie de l'homme doit être toute religieuse, un anéantissement du fini dans l'infini, de l'éphémère dans l'éternel. Pour les jansénistes, les sacrements sont un signe de l'amour de Dieu, et ils n'ont pas une efficacité si mécanique que l'amour de Dieu en devienne inutile. D'où leurs ouvrages, dont le plus célèbre est *De la fréquente communion* par Antoine Arnauld (1643).

Le jansénisme avait été introduit en France par Jean Duvergier de Hauranne, abbé de saint-Cyran. En 1604, il avait rencontré Jansénius à Louvain et adopté ses idées sur la grâce. En 1622, il fit la connaissance de la Mère Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal, et commença à prêcher le 7 mai 1625 dans ce monastère ; il y vint également prêcher le Carême en 1635. Sa situation de confesseur lui permit d'exercer sur le monastère une influence considérable. Mais sa collaboration avec le *Mars Gallicus* (1635), pamphlet grossier dans lequel Jansénius critiquait la politique menée en Flandre par Richelieu, lui valut l'hostilité du Cardinal. Ce dernier, après l'avoir écarté de l'évêché de Bayonne, ne cherchait plus que l'occasion de le rendre suspect au point de vue de l'orthodoxie. Le soupçonnant d'être le véritable auteur d'un traité *De la sainte virginité*, Richelieu fit arrêter Saint-Cyran et enfermer à Vincennes en 1638 ; il y mourut en 1643. Mais le jansénisme avait déjà fortement pénétré à Port-Royal. C'est dans ce contexte que *l'Augustinus* parut, et toute une polémique se développa entre 1643 et 1644. Les jésuites s'efforcèrent de faire condamner Jansénius. Le 6 mars 1642, la bulle *In eminenti* condamna les partisans de *l'Augustinus*. En 1649, Nicolas Cornet, syndic de la Sorbonne, extrait 5 propositions du livre de Jansénius et les fait condamner par la Sorbonne et par le Pape Alexandre VII le 31 mai 1653. Or, de ces 5 propositions, seule une s'y trouvait littéralement, les 4 autres n'étant qu'un condensé des idées de l'auteur. Les jansénistes contestèrent donc leur condamnation. En même temps, les jésuites menaient contre les jansénistes une guerre de pamphlets. Au milieu de ce climat tendu, en 1655, un vicaire de Saint-Sulpice, l'abbé Picoté, refusa l'absolution au duc de Liancourt qu'il suspectait de jansénisme. Arnauld répliqua par une *Lettre à un duc et pair*. Le 9 novembre 1655, la lettre d'Arnauld fut déférée à la Sorbonne. Grâce à un renfort de 40 moines dominicains, les jésuites réussirent à faire condamner Arnauld et à le faire exclure de la Sorbonne, le 31 janvier 1656. Là dessus, le 7 octobre 1656, une nouvelle bulle

¹⁵ Le titre complet est : *Augustinus seu doctrina Sancti Augustini de humanæ naturæ sanitate, ægritudine, medicina adversus Pelagianos et Massilienses.*

pontificale déclarait que les 5 propositions étaient bien dans le livre qui était une nouvelle fois condamné. C'est dans ce contexte que parurent les *Provinciales* de Pascal.

Pascal avait eu le 23 novembre 1654 cette illumination dont le *Mémorial* constitue le témoignage émouvant. Aussi, lorsqu'Arnauld lui demanda de l'aider à sa défense, Pascal accepta-t-il sans réserve d'entrer dans la dispute aux côtés des jansénistes. Aidé par Port-Royal, en particulier par Nicole, Pascal aborde la discussion avec une information théologique suffisante. Sans s'attarder dans les mystères de la prédestination, Pascal va droit au centre de la querelle, en s'efforçant de prouver que les thomistes (partisans de saint Thomas, donc détenteurs de l'orthodoxie de l'Église) sont d'accord avec les jansénistes, mais qu'ils s'entendent avec les jésuites uniquement pour des raisons politiques, très éloignées de la théologie. Pour Pascal, les disputes de Sorbonne sont essentiellement d'ordre grammatical et non théologique : ainsi l'invention du terme de « pouvoir prochain » qui ne signifie rien et qu'on se garde bien d'expliquer pour ne pas faire réapparaître les différends entre jésuites et thomistes, ainsi cette notion de « grâce suffisante » qui selon Pascal ne suffit pas. Pascal se moque également de la conception toute moderne des jésuites de la responsabilité : un geste moral quel qu'il soit suppose un choix totalement lucide et libre ce qui peut, lorsqu'on l'interprète mal, donner toute facilité au péché en « rectifiant le mal de l'action avec la pureté de notre intention » comme le dit Molière en se raillant dans *Tartuffe* : il suffit de dire qu'on n'avait pas l'intention de commettre un péché grave pour bénéficier tout aussitôt d'une attitude miséricordieuse de la part de Dieu. En dévoilant les effets pervers de la casuistique, Pascal rejette avec horreur au nom de la Tradition immuable toute idée d'accommodement avec son siècle. La loi morale est éternelle, l'erreur d'hier ne peut devenir la vérité d'aujourd'hui. En outre, Pascal se rend compte que les jésuites sont d'autant plus accommodants avec leurs ouailles que ces dernières sont bien placées dans la hiérarchie sociale. Il leur reproche de soutenir la maxime que la fin justifie les moyens. Ainsi, le jansénisme va devenir une attitude de révolte de la bourgeoisie éclairée contre le jésuitisme et la monarchie absolue. Le jansénisme du XVIIIe siècle ne sera plus guère que cela.

Les premières *Provinciales* connurent un vif succès. En outre, le 24 mars 1656, une religieuse de Port-Royal s'était trouvée guérie d'une affection oculaire après avoir touché une des épines de la couronne du Christ, conservée dans ce monastère. Ce miracle produisit une vive impression sur les fidèles, attirant à Port-Royal une foule de visiteurs et renforçant Pascal dans ses convictions. Comme les jésuites se défendaient, Pascal dut composer de nouvelles *Provinciales* d'août à novembre 1656. Il y développa les mêmes arguments « de ne pas parler selon la vérité qui ne change jamais, mais selon les divers changements de temps. » et il s'affligeait de rencontrer « sous des habits religieux des âmes si irréligieuses. » Cependant les jésuites étaient influents. Assurés de l'appui du chancelier Séguier et de la docilité du plus grand nombre des évêques, ils voulurent étouffer le grand pamphlétaire. Pascal riposta avec une violence inouïe dans sa *XVIe Provinciale*, prenant à la gorge les diffamateurs qui avaient osé calomnier les saintes et pures filles de Port-Royal. Il y eut des tentatives d'apaisement mais le 23 janvier 1657, défense fut faite de rien publier sans privilège et sans nom d'auteur. Le Pape venait de condamner les 5 propositions et *l'Augustinus*. Dans cette atmosphère, Pascal publia sa *XVIIIe Provinciale* et en entreprit une *XIXe* dont il ne reste que quelques

lignes. Mais les Messieurs de Port-Royal étaient soucieux de cesser la polémique. Pascal comprit que ses *Provinciales* faisaient tort à la religion en jetant le discrédit sur ses plus zélés défenseurs. Aussi cessa-t-il d'en écrire, sans se repentir pour autant d'en avoir écrit « Si j'étais à les faire, je les ferais encore plus fortes. »

Avec l'équilibre qui caractérise sa pensée, Bossuet tira la leçon de cette querelle dogmatique dans son *Oraison Funèbre de Nicolas Cornet* prononcée le 27 juin 1663. Nicolas Cornet ayant été à l'origine des 5 propositions retenues contre Jansénius, en tant que syndic de la Faculté de Théologie de Paris, Bossuet, thomiste, devait donc s'acquitter d'une tâche délicate.

Deux maladies dangereuses ont affligé en nos jours le corps de l'Eglise : il a pris à quelques docteurs une malheureuse et inhumaine complaisance qui leur a fait porter des coussins sous les coudes des pécheurs, chercher des couvertures à leurs passions, pour condescendre à leur vanité et flatter leur ignorance affectée. Quelques autres non moins extrêmes ont tenu les consciences captives sous des rigueurs très injustes : ils ne peuvent supporter aucune faiblesse, ils traînent toujours l'enfer après eux et ne fulminent que des anathèmes. L'ennemi de notre salut se sert également des uns et des autres, employant la facilité de ceux-là pour rendre le vice aimable, et la sévérité de ceux-ci pour rendre la vertu odieuse. Quels excès terribles et quelles armes opposées ! Aveugles enfants d'Adam, que le désir de savoir a précipités dans un abîme d'ignorance, ne trouverez-vous jamais la médiocrité, où au milieu la justice, où la vérité, où la droite raison a posé son trône ?

Certes, je ne vois rien dans le monde qui soit plus à charge à l'Eglise que ces esprits vainement subtils qui réduisent tout l'Evangile en problèmes, qui forment des incidents sur l'exécution de ses préceptes. Ce sont des astres errants, comme parle l'apôtre saint Jude : astra errantia (Jud.13) , qui, pour n'être pas attachés à la route immuable de la vérité, gauchissent et se détournent au gré des vanités, des intérêts et des passions humaines. Ils confondent le ciel et la terre ; ils cousent des lambeaux de mondanité avec la pourpre royale ; mélange indigne de la piété chrétienne ; union monstrueuse qui déshonore la vérité, la simplicité, la pureté incorruptible du christianisme !

Mais que dirai-je de ceux qui détruisent par un autre excès l'esprit de la piété ; qui trouvent partout des crimes nouveaux, et accablent la faiblesse humaine en ajoutant au joug que Dieu nous impose ? Qui ne voit que cette rigueur enfle la présomption, nourrit le dédain, entretient un chagrin superbe, et un esprit de fastueuse singularité ; fait paraître la vertu trop pesante, l'Evangile excessif, le christianisme impossible ? O faiblesse et légèreté de l'esprit humain, sans poids, sans consistance, seras-tu toujours le jouet des extrémités opposées ? Ceux qui sont doux deviennent trop lâches ; ceux qui sont fermes deviennent trop durs. Accordez-vous, ô docteurs ; et il vous sera bien aisé, pourvu que vous écoutiez le Docteur céleste. Son joug est doux, nous dit-il, et son fardeau est léger.

Vous donc, docteurs relâchés, puisque l'Evangile est un joug, ne le rendez pas si facile, de peur que si vous nous déchargez de son poids, nos passions indomptées ne le secouent trop facilement ; et qu'ayant rejeté le joug, nous ne marchions indociles, superbes, indisciplinés, au gré de nos désirs impétueux. Vous aussi, docteurs trop austères, puisque l'Evangile doit être léger, n'entreprenez pas d'accroître son poids n'y ajoutez rien de vous-mêmes ou par faste ou par caprice, ou par ignorance. Lorsque ce Maître commande, s'il charge d'une main, il soutient de l'autre ainsi, tout ce qu'il impose est léger ; mais tout ce que les hommes y mêlent est insupportable.

(Premier Point.)



BOSSUET.

Après vingt années de répit, la lutte allait reprendre jusqu'à la destruction de Port-Royal des Champs sur l'ordre de Louis XIV en 1709, qui obtint du pape Clément XI la condamnation définitive des jansénistes dans la Bulle *Vnigenitus* en 1713. Si les jansénistes ne se soumirent pas tous (ils se réunirent en synode à Pistoie en 1786), en France le jansénisme du XVIIIe siècle devint une attitude politique, inspirant entre autres la Constitution civile du Clergé. Le pape Pie VI condamna une nouvelle fois le jansénisme en 1794.

Cependant, le respect et l'admiration que l'on porte à Port-Royal ne tient pas à ces querelles théologiques. A Port-Royal, le jansénisme se traduisait par une piété exemplaire et soucieuse de vivre l'Évangile comme en témoigne cette prière de M. Hamon :

Miserere Domine prophetantium e corde suo et currentium cum tu eos non miseris, ut redeant ad cor suum et requiescant in securitate humilis silentii, aut certe incipiant plus facere quam docere, ne ante doceant Euangelium quam uere secundum Euangelium uixerint.

(Ayez pitié Seigneur de ceux qui prophétisent de leur propre initiative et se précipitent sur des chemins où vous ne les avez cependant point envoyés, afin qu'ils reviennent en eux-mêmes et trouvent le repos dans le calme sûr de l'humble silence, qu'ils se mettent plus à agir qu'à enseigner, afin de n'enseigner pas l'Évangile avant d'avoir vraiment vécu selon l'Évangile.)

Toute la vertu de Port-Royal tient à ce respect de la Tradition : en effet, tout ce qui est présenté comme religieux et admirable est dans la ligne catholique la plus pure. L'on a beau tonner contre la fréquente communion, l'on n'en communie pas moins deux fois la semaine et de fait, les conclusions de *l'Augustinus* ne portèrent qu'au début de la Régence.



JANSENIUS.

EXCERPTA EX OPERIBVS DOCTORIS ANGELICI.

1. De gratia Dei.

Gratia est inchoatio gloriæ in nobis. (2-2 q 24. a3 ad 2)

De necessitate gratiæ. (1-2 q 109)

Etiam uerum non potest homo cognoscere sine auxilio diuino. (a2 ad 3)

Homo sua uoluntate facit opera meritoria uitæ æternæ sed, sicut Augustinus dicit, ad hoc exigitur quod uoluntas hominis præparetur a Deo per gratiam. (a5 ad 1)

Sicut homo est melius dispositus ad sanitatem, qui aliquibus auxiliis medicinæ potest sanitatem consequi quam ille qui nullo modo.¹⁶ (a5 ad 3)

De diuisione gratiæ. (1-2 q 111)

Duplex est gratia : una quidem per quam ipse homo Deo coniungitur, quæ uocatur *gratia gratum faciens*, alia uero per quam unus homo cooperatur alteri ad hoc quod ad Deum reducatur. Huiusmodi autem donum uocatur *gratia gratis data* quia supra facultatem naturæ et supra meritum personæ homini conceditur. (ad resp.)

EXPLICATIO : Gratia gratum faciens est **gratia habitualis** uel **sanctificans**, quæ Spiritus Sancti donis, uel prece, uel sacramentis homini concessa, eum re uera gratum Deo efficit. Quæ in nobis manet, unde **habitualis** dici solet e uerbo **habitus**, sicut Diuini amoris radius. Gratia autem gratis data motio Dei est, quæ omni actui supernaturali necessaria est, ut uero ad salutem consequendam. Ergo **sufficiens** est per se, etiam si homo ipse eam delere potest ; quæ nisi deletur **gratiam efficacem** elicit, sicut in floribus fructus offerri solent. Quam gratiam tantum D.N. Iesu Christi meritis consequi possus.

2. De prædestinatione. (1 q 23)

EXPLICATIO PRÆUIA : Quæritur an homo, qui « prima causa mali » est (prima causa peccati est in uoluntate 1-2 q71 a 6 ad 2), præscientiam Dei fallere possit dum peccat, et quæ ab æterno instituta sint, mutare. Quod fieri nequit : etenim homo, dum peccat, non creat ens aliquid in mundo, sed inane quoddam. Omnia autem ab æterno a Deo ordinata sunt, et sic hominis libera defectio præuisa. Itaque homo, dum peccat, nullo modo quæ a Deo ordinata sunt destruere potest. Ceterum non eadem omnibus hominibus gratiæ a Deo conceduntur, quo maior ex illa diuersitate splendor operum suorum apparet.

a 1. Respondeo dicendum quod Deo conueniens est homines prædestinare : omnia enim Diuinæ Prouidentiæ subiacent, ut supra ostensum est. Ad Prouidentiam autem pertinet res in finem ordinare. Ratio prædictæ transmissionis creaturæ rationalis in finem uitæ æternæ *prædestinatio* nominatur : nam *destinare* est mittere. Et sic patet quod prædestinatio quantum ad obiecta est quædam pars Prouidentiæ.

a 2 Vnde manifestum est quod prædestinatio est quædam ratio ordinis aliquorum in salutem æternam in mente diuina existens. Est autem executio prædestinationis uocatio et magnificatio, secundum illud Apostoli (ad Rom.8,30) : « quos prædestinauit, hos et uocauit, et quos uocauit, hos et magnificauit. »

At neminem reprobat Deus, quia Deus iudex iustus est. (Deus nullum hominem reprobat 1 q23 a 3 ad 1.)

a 3 Ad Prouidentiam autem pertinet permittere aliquem defectum in rebus quæ Prouidentiae subduntur, ut supra dictum est (q22 a2 ad 2). Vnde, cum per diuinam Prouidentiam homines in uitam æternam ordinentur, pertinet etiam ad diuinam Prouidentiam ut permittat aliquos ab isto fine deficere et hoc dicitur reprobare. ad 2 culpa prouenit ex libero arbitrio eius. (*quo male utitur homo*).

¹⁶ Cf. Fénelon qui iisdem uerbis utitur cum de gratia medicinali loquitur.